Annexe technique N°1 de la convention de mise en commun de services entre le Rugby Club Toulonnais et la Ligue Sud PACA de Rugby

ACCUEIL PUBLIC BENEVOLES LIGUE SUD

MISSIONS

Elles portent principalement sur l'inspection du stade avant, pendant et après la rencontre, sur l'accueil des spectateurs, leur orientation et leur assistance ainsi que sur le contrôle de la validité des billets aux points de contrôle définis par l'organisateur de la rencontre.
Au contact permanent du public, l'Agent d'Accueil Bénévole doit avoir une attitude irréprochable et entretenir un climat de confiance et de convivialité à l'égard des spectateurs.
Il a aussi pour mission de réduire par le dialogue la probabilité ou les conséquences de tout incident.
Sa mission s'exerce dans différents lieux fixés par la Ligue et notamment au Stade Mayol pour les rencontres du TOP 14 ou de Champions Cup ou dans tout autre lieu en cas de délocalisation de la rencontre.
La participation des agents d'accueil est également requise pour toutes autres manifestations organisées par la Ligue Sud de Rugby.
L'ensemble des missions s'exerce en conformité et dans les conditions des règles sécuritaires et / ou sanitaires fixées par l'organisateur le jour de la rencontre.

ASSURANCES

Les bénévoles mobilisés lors de différentes rencontres ci-dessus sont assurés par les soins de la Ligue Sud de Rugby en Responsabilité Civile et en Dommages Corporels et Accidentels.

SPECIFICITES DU STADE MAYOL

Présence / Emargement.
Pour l'ensemble des participants, récupération de l'accréditation et émargement de la liste de présence avant le coup d'envoi au local sous la tribune "Bonnus". H- 2h45 pour chefs Equipes H- 2h30 pour les bleus.

CONVOCATION.
Le vendredi précédent la semaine de la rencontre.
Réponse obligatoire par ***« OUI » ou par « NON »***, avant le mercredi soir 20 h 00 précédent la rencontre, en précisant le nom et le prénom.
Pour les retardataires, il y a lieu de contacter Frédéric Sanchez (06 73 34 16 98).

TENUE VESTIMENTAIRE.
La tenue Ligue Sud de Rugby (haut logoté, pantalon et chaussures fermées) est exigée.

SR

CHEFS D'EQUIPE.

Ils ne participent pas à l'arrivée des joueurs.

Choisis parmi les plus anciens et les plus expérimentés, ils sont chargés de diffuser et de transmettre les consignes dictées par le "SUPERVISEUR" ou ses adjoints aux bénévoles affectés à leur tribune respective.

A la fin de la rencontre, ils doivent impérativement récupérer les accréditations des bénévoles et eux seuls reviennent au local pour la restitution des accréditations.

Leur mise en place doit être impérative 10 minutes avant l'ouverture des portes.

CONTROLEURS.

Ils ne participent pas à l'arrivée des joueurs.

Les chefs d'équipes doivent récupérer les Zapettes pour leur tribune bureau à côté de la billetterie.

Ils doivent être en place sur le poste attribué, 10 minutes avant l'ouverture des portes.

A l'issue du contrôle, après avoir été relevés par le personnel "Sécurité", ils doivent se répartir dans les différents "vomitoires" de leur tribune, conformément aux directives du chef d'équipe de la tribune, **sauf au vomitoire présidentiel (aucun agent d'accueil de la Ligue Sud de Rugby ne doit être présent dans ce secteur).**

Si durant le contrôle, un différend billetterie est constaté, le chef d'équipe ou responsable prévient le bénévole RCT (rouge) mis à disposition pour régler les litiges billetterie.

BENEVOLES ACCUEIL DES EQUIPES (hors période de risque sanitaire / COVID).

Ils assurent l'accueil des joueurs visiteurs et du RCT suivant la répartition affichée sur la partie droite de la fiche de planning en respectant l'horaire prévu.

Si un différent de place est constaté, le chef d'équipe tribune prévient le bénévole RCT (rouge) chargé des litiges de la billetterie R.C.T.

Après le tour d'honneur des joueurs, les Agents d'Accueil invitent poliment les spectateurs à quitter le stade.

En fin de mission, lorsque le stade est vide, les accréditations doivent être restituées au chef d'équipe.

Affectation P.M.R.

Les bénévoles affectés au PMR ne participent pas à l'arrivée des joueurs.

Le chef d'équipe récupère la liste des places P.M.R. à la billetterie R.C.T.

Pour tous les autres, mise en place H – 2 H 00 avant le coup d'envoi.

Points de vigilance.

Une attention particulière doit être portée sur les comportements et les gestes, ceux-ci-sont en permanence retransmis par le circuit vidéo du stade ou les caméras de retransmission télé.

Afin d'éviter tout désagrément ou remontrance, il est demandé à tous les bénévoles une attitude irréprochable. Alternativement, ils peuvent se rendre sous leurs « vomitoires » sous tribune où ils pourront notamment se restaurer sous réserve de la règlementation en vigueur au jour de la rencontre et reprendre leur poste à l'issue de cette pause.

LIGUE SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR DE RUGBY
579 Avenue Jean Moulin – 83220 Le Pradet – Tél. 33(0)4 94 41 17 40
2013n@ffr.fr – Siret : 834 153 132 000 24
www.liguesudpaca.ffr.fr

Le nombre de rassemblement dans les tribunes est limité à trois bénévoles maximum.

Pour tout différend, il y a lieu de prévenir immédiatement le chef d'équipe qui en réfèrera au superviseur ou ses adjoints.

Les missions et conditions fixées dans la présente annexe ont fait l'objet d'une acceptation de l'ensemble des bénévoles figurant sur la liste en annexe 2 de la convention entre le Rugby Club Toulonnais et la Ligue Sud PACA de Rugby.

Fait au Pradet, le 08 août 2025

Alain GUEIT
Secrétaire Général
Ligue Sud PACA de Rugby

SR